



Reprise après arrêt maladie.

Par Cloche2121

Bonjour,

Je suis en CDI et j'ai dû me mettre en arrêt maladie pendant plus de 60 jours. À mon retour, mon employeur n'a pas organisé de visite chez le médecin du travail et maintenant je subis du harcèlement sans preuve. Je voudrais partir, comment puis-je faire et quels sont mes droits ?

Merci pour vos réponses.

Par isernon

bonjour,

C'est votre médecin et non vous, qui vous a mis en arrêt maladie.
Si vous voulez partir, vous démissionnez.

salutations

Par Cloche2121

Merci pour votre réponse